

**Additions à la base de tarification
pour l'exercice clos au 30 septembre 2021
(000 \$)**

N° de ligne	Cause tarifaire 2020-2021			Réel 2020-2021			Écarts		
	Budget Total (1)	Projets inférieurs au seuil (2)	Projets supérieurs au seuil (3)	Réel Total (4)	Projets inférieurs au seuil (5)	Projets supérieurs au seuil (6)	Écarts Totaux (7)	Écarts projets inférieurs au seuil (8)	Écarts projets supérieurs au seuil (9)
1	FRAIS REPORTÉS								
2	12 138	12 138	-	16 815	15 602	1 213	4 678	3 464 a)	1 213 b)
3	Programmes commerciaux								
4	11 089	10 795	294	11 561	11 025	536	474	230	242
5	5 160	5 160	-	6 950	6 950	-	1 790	1 790	-
6	16 249	15 955	294	18 511	17 975	536	2 263	2 019 c)	242 c)
7	28 387	28 092	294	35 326	33 577	1 749	6 940	5 484	1 455
8	IMMOBILISATIONS								
9	109 671	69 389	40 281	64 256	53 196	11 061	(45 414)	(16 194) d), e)	(29 221) f)
10	59 427	55 986	3 441	71 463	65 318	6 145	12 036	9 332 g)	2 704 h)
11	13 979	2 945	11 034	12 901	2 152	10 749	(1 078)	(793)	(285)
12	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	27 248	27 248	-	20 867	20 880	(14)	(6 381)	(6 367) i)	(14)
14	20 537	19 405	1 131	20 548	19 765	782	11	360	(349)
15	1 525	1 525	-	413	413	-	(1 112)	(1 112)	-
16									
17	CONTRIBUTIONS								
18	(35 100)	(2 085)	(33 015)	(31 371)	(3 346)	(28 025)	3 729	(1 261) j)	4 990 k)
19	197 286	174 413	22 873	159 077	158 378	699	(38 209)	(16 035)	(22 174)
20	INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA								
21	BASE DE TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE⁽¹⁾								
22	11 170		11 170	12 267		12 267	1 097		1 097
23	1 514		1 514	1 403		1 403	(111)		(111)
24	6 049		6 049	2 600		2 600	(3 449)		(3 449)
25	5 157		5 157	4 556		4 556	(600)		(600)
26	4 944		4 944	4 291		4 291	(653)		(653)
27	7 842		7 842	3 029		3 029	(4 814)		(4 814)
28	12 625		12 625	27 267		27 267	14 642		14 642
29	Solution informatique utilisée pour la gestion des interventions de service (Mobilité) (R-4080-2019)								
30	Modernisation PRE - ressources humaines (R-4086-2019)								
31	-			-			-		-
32	63 858	-	63 858	71 172	-	71 172	7 314	-	7 314
33	TOTAL INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA BASE DE TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE								
34	289 531	202 506	87 025	265 576	191 955	73 620	(23 955)	(10 551)	(13 405)

(1) Les investissements des exercices antérieurs, intégrés à la base de tarification en début d'exercice, à la suite de l'approbation du projet par la Régie, sont présentés à titre informatif.

Détails des additions à la base de tarification
Actifs intangibles
pour l'exercice clos au 30 septembre 2021
(000 \$)

N° de ligne	DESCRIPTION	Cause tarifaire 2020-2021			Réel 2020-2021			Écarts		
		Budget Total (1)	Projets inférieurs au seuil (2)	Projets supérieurs au seuil (3)	Réel Total (4)	Projets inférieurs au seuil (5)	Projets supérieurs au seuil (6)	Écarts Totaux (7)	Écarts projets inférieurs au seuil (8)	Écart projets supérieurs au seuil (9)
1	Portefeuille de projets d'amélioration et de développement	3 593	3 593	-	2 338	2 338	(1 255)	(1 255)	-	
2	Projets Evergreen	8 545	8 545	-	13 264	13 264	4 719	4 719	-	
3	Modernisation PRE - ressources humaines (R-4086-2019)	-	-	-	116	116	116	-	116	
4	Mobilité (R-4080-2019)	-	-	-	1 097	1 097	1 097	-	1 097	
5	TOTAL ACTIFS INTANGIBLES	12 138	12 138	-	16 815	15 602	4 677	3 464 a)	1 213 b)	

**Détails des additions à la base de tarification
Développement du réseau
pour l'exercice clos au 30 septembre 2021
(000 \$)**

N° de ligne	DESCRIPTION	Cause tarifaire 2020-2021			Réal 2020-2021			Écarts		
		Budget Total (1)	Projets inférieurs au seuil (2)	Projets supérieurs au seuil (3)	Réal Total (4)	Projets inférieurs au seuil (5)	Projets supérieurs au seuil (6)	Écarts Totaux (7)	Écarts projets inférieurs au seuil (8)	Écart projets supérieurs au seuil (9)
1	Coûts du développement du réseau	102 028	61 746	40 281	61 438	50 349	11 089	(40 589)	(11 397) d)	(29 192) f)
2	Renforcement du réseau	3 033	3 033	-	2 362	2 362	-	(671)	(671)	-
3	Contributions clients - 300 \$	(992)	(992)	-	(914)	(895)	(19)	78	97	(19)
4	Contributions clients - autres	(1 930)	(1 930)	-	(1 663)	(1 653)	(10)	267	277	(10)
5	GNR	7 531	7 531	-	3 032	3 032	-	(4 499)	(4 499) e)	-
6	TOTAL DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU	109 671	69 389	40 281	64 256	53 196	11 061	(45 414)	(16 194)	(29 221)

Détails des additions à la base de tarification
Établissement des frais généraux corporatifs
pour l'exercice clos au 30 septembre 2021
(000 \$)

N° de
ligne Détails des additions à la base de tarification

Enveloppe globale des frais généraux corporatifs

1	Frais généraux provenant des dépenses d'exploitation	Énergir-4, Doc. 5, p. 2, col. 1, l. 38.
2	Frais généraux imputés directement dans des immobilisations	
3	Frais généraux corporatifs totaux	

Cause tarifaire 2020-2021 (1)	Réel 2020-2021 (2)	Écarts (3)
20 753	21 454	701
177	81	(96)
20 930	21 535	605

N° de
ligne

Répartition des frais généraux corporatifs entre les projets hors-base > au seuil et les projets dans la base > et < au seuil

4	Frais généraux corporatifs totaux	
5	(-) Allocation des frais généraux corporatifs pour projets hors base > au seuil	
6	Frais généraux corporatifs inclus dans la base de tarification	
7	(-) Allocation des frais généraux corporatifs pour projets dans la base > au seuil	
8	Enveloppe résiduelle de frais généraux corporatifs alloués aux projets dans la base < au seuil	

Cause tarifaire 2020-2021 (1)	Réel 2020-2021 (2)	Écarts (3)
20 930	21 535	605
(394)	(988)	(594)
20 537	20 548	11
(1 131)	(782)	349
19 405	19 765	360

N° de
ligne

Répartition des frais généraux corporatifs à travers les différents projets hors base > au seuil

9	Projet d'extension de réseau à l'Ange Gardien	
10	Projet Pont Taschereau	
11	Projet de relocalisation de la conduite du pont d'étagement de l'autoroute A-520 et A-13 (R-4142-2021)	
12	Projet visant le renforcement des réseaux de l'Estrie et de la Montérégie (R-4108-2019)	
13	GNR Neuville	
14	Projet à Saint-Pie aux fins d'injection du centre de traitement de la biomasse de la Montérégie (R-4166-2021)	
15	GNR ANR St-Étienne-des-Grès	
16	GNR St-Flavien	
17	Projet d'extension de réseau à Richmond (R-4150-2021)	
18	Projet de réfection des infrastructures gazières de la rue Peel (R-4118-2020)	
19	Total frais généraux corporatifs pour projets hors base > au seuil	

Cause tarifaire 2020-2021 (1)	Réel 2020-2021 (2)	Écarts (3)
	1	1
253		(253)
	269	269
116	78	(38)
	28	28
	209	209
	19	19
	0	0
	355	355
25	29	4
		-
394	988	594

ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
AU 30 SEPTEMBRE 2021

- 1 a. L'augmentation des investissements de 3,5 M\$ relative aux actifs intangibles en
2 développement informatique pour les projets inférieurs au seuil s'explique principalement par :
- 3 i. La hausse des investissements dans la catégorie de projets Evergreen. Une fois le
4 produit informatique livré à même le portefeuille de projets d'amélioration et de
5 développement, il évolue dans la catégorie des projets Evergreen. Cette catégorie
6 regroupe donc tous les coûts d'évolution, d'efforts d'intégration et d'automatisation
7 des systèmes, ainsi que de maintenance des nouvelles plateformes technologiques
8 mises en service par Énergir au cours des dernières années. La hausse des
9 investissements dans la catégorie des projets Evergreen s'explique également par la
10 revue des échéanciers du projet de modernisation PRE (R-4086-2019). Une partie
11 des ressources qui devaient être déplacées vers ce projet, comme initialement prévu
12 à la Cause tarifaire 2020-2021, ont plutôt œuvré sur d'autres projets de la catégorie
13 Evergreen.
- 14 ii. Par ailleurs, cette hausse est partiellement compensée par la baisse des
15 investissements pour le portefeuille de projets d'amélioration et de développement.
16 Cette baisse s'explique par la priorisation de l'ensemble des activités du secteur des
17 technologies de l'information. En effet, afin de compenser, en partie, la hausse des
18 investissements des projets Evergreen et du projet Mobilité (voir b. ci-dessous),
19 certains projets prévus à la Cause tarifaire 2020-2021 n'ont pas été démarrés.
- 20 b. L'augmentation des investissements de 1,2 M\$ relative aux actifs intangibles en
21 développement informatique pour les projets supérieurs au seuil s'explique principalement par
22 le projet de solution informatique pour la gestion des interventions de service (Mobilité,
23 R-4080-2019) qui devait initialement se terminer au cours de l'année financière 2019-2020.
24 Le 16 octobre 2020, Énergir avisait la Régie que les coûts du projet étaient revus à la hausse
25 et que le déploiement progressif de la solution aux usagers était reporté en février 2021. La
26 pièce Énergir-26, Document 1 explique les faits saillants du déroulement du projet.

- 1 **c.** L'écart global de 2,3 M\$ s'explique par le versement de subventions à des projets d'envergure
2 signés au cours des années antérieures (PRC), le versement en PRRC « Relance » qui n'était
3 pas prévu (Énergir-14, Document 4, page 29) et l'augmentation des subventions versées au
4 marché Affaires.
- 5 **d.** La diminution des investissements de 11,4 M\$ en développement du réseau pour les projets
6 inférieurs au seuil s'explique principalement par la baisse de 5,6 M\$ des investissements dans
7 le marché affaires hors-réseau et de 5,4 M\$ dans le marché résidentiel. Les longueurs de
8 conduite installées ont été inférieures à la prévision et le nombre de nouveaux branchements
9 a été moindre que prévu.
- 10 **e.** La diminution de 4,5 M\$ des investissements en injection de GNR s'explique principalement
11 par une baisse de 6,1 M\$ causée par un décalage dans le temps de certains projets en raison
12 de délais administratifs et de construction chez les producteurs ou concernant des délais
13 relativement aux signatures des ententes contractuelles entre le producteur et leurs
14 fournisseurs, ou entre Énergir et les producteurs. Cette baisse est partiellement compensée
15 par un investissement de 1,6 M\$ réalisé pour le projet de Coop Agri-Énergie Warwick qui a
16 été devancé à l'année financière 2020-2021, alors qu'il était initialement prévu à la Cause
17 tarifaire 2021-2022.
- 18 **f.** La diminution des investissements de 29,2 M\$ en développement du réseau pour les projets
19 supérieurs au seuil s'explique principalement par le report du projet d'extension de réseau
20 pour la desserte en gaz naturel de Métaux BlackRock inc. et de la zone industrialo-portuaire
21 de Saguenay (R-4069-2018), pour un montant de 16,4 M\$. La pièce Énergir-24, Document 1
22 explique les faits saillants du déroulement du projet. La baisse des investissements de cette
23 rubrique s'explique également par une diminution des investissements de 14,1 M\$ pour le
24 projet d'extension de réseau entre Saint-Henri et Montmagny (R-4109-2019) dont la réalisation
25 a été devancée au cours de l'exercice 2019-2020, alors que le projet était initialement prévu à
26 la Cause tarifaire 2020-2021. La pièce Énergir-31, Document 1 explique les faits saillants du
27 déroulement du projet.
- 28 **g.** L'augmentation des investissements de 9,3 M\$ en amélioration du réseau et mesurage pour
29 les projets inférieurs au seuil s'explique par :
- 30 i. Une hausse des coûts en amélioration du réseau de 10,8 M\$ qui s'explique par :

- 1 a. Le report dans le temps d'un projet de construction 100 % facturable au client
2 (PCF) pour un écart net de 2,3 M\$. La réalisation du projet n'était pas prévue
3 à la Cause tarifaire 2020-2021 puisque le projet devait initialement être terminé
4 au cours de l'année financière 2019-2020. La facturation des coûts du projet
5 au client était toutefois prévue à la Cause tarifaire 2020-2021.
- 6 b. L'évolution des technologies des inspections internes des conduites. Les
7 soumissions obtenues des firmes pour les inspections avec piston racleur se
8 sont avérées plus élevées qu'anticipé à la Cause tarifaire 2020-2021 pour un
9 montant de 1,9 M\$.
- 10 c. Des travaux d'excavation de conduites de transmission additionnels de 2 M\$
11 ont été requis à la suite des résultats des inspections avec piston racleur, afin
12 de respecter le programme de gestion d'intégrité d'Énergir.
- 13 d. Le solde de l'écart s'explique par des travaux requis et obligatoires de projets
14 d'infrastructures publiques et de projets structurants (municipalités, MTQ,
15 REM, tramway à Québec), ainsi que par des travaux supplémentaires sur des
16 postes de détente et l'ajout au portefeuille du programme de remplacement de
17 capuchons de Té en plastique Aldyl-A.
- 18 ii. Une baisse des investissements de 1,5 M\$ en mesurage principalement dû à un
19 décalage dans le temps dans l'exécution des programmes de sceaux.
- 20 h. L'augmentation des investissements de 2,7 M\$ en amélioration du réseau et mesurage pour
21 les projets supérieurs au seuil s'explique principalement par un décalage dans le temps du
22 projet de remplacement d'un poste de livraison à Contrecoeur (R-4102-2019). La pièce
23 Énergir-30, Document 1 explique les faits saillants du déroulement du projet.

- 1 i. La baisse des investissements de 6,4 M\$ pour les projets d’installations générales inférieurs
2 au seuil s’explique principalement par :
- 3 i. Une diminution des investissements de 1,6 M\$ en mobiliers et équipements de bureau
4 découlant des décisions d’Énergir de suspendre les investissements dans les projets
5 de réaménagement de bureaux d’affaires en contexte de COVID-19 et de revoir sa
6 stratégie de réaménagement des postes de travail en mode non assigné, qui se traduit
7 par une réutilisation du mobilier existant.
- 8 ii. Une diminution des investissements de 2,7 M\$ en équipements de transport
9 principalement due au report de l’achat de véhicules dû à la pénurie mondiale de
10 production de semi-conducteurs.
- 11 iii. Une diminution des investissements de 2,8 M\$ en équipements informatiques,
12 découlant de la baisse des achats de matériels et d’équipements informatiques,
13 notamment au niveau des télécommunications et des infrastructures TI, ainsi que de
14 l’annulation de projets d’aménagement de bureau et du report d’investissements reliés
15 à la gestion des accès physiques.
- 16
- 17 j. La hausse des subventions gouvernementales de 1,3 M\$ pour les projets inférieurs au seuil
18 s’explique principalement par un décalage dans la réalisation de projets de GNR.
- 19 k. La baisse des subventions gouvernementales de 5,0 M\$ pour les projets supérieurs au seuil
20 s’explique principalement par le projet d’extension de réseau entre Saint-Henri et Montmagny
21 (R-4109-2019). Une partie de la subvention prévue à la Cause tarifaire 2020-2021 a été reçue
22 au mois de novembre 2021, soit au cours de l’année financière 2021-2022. La
23 pièce Énergir-31, Document 1 explique les faits saillants du déroulement du projet.